



























































































































De tout ce que dessus, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Coût de l'acte

Les articles font référence
au Code de Commerce

Émoluments (Art A444-10)	0,00 €
Déplacement (Art R. 444-48)	7,67 €
Sous total HT	7,67 €
TVA à 20%	1,53 €
TOTAL TTC	9,20 €



SOPHIE CLERGEOT
Huissier de Justice